

# **Le paysage de la métropole**

**Conserver et renouveler**

**Association  
Métropole  
Suisse**

**Landwirtschaft**  
**Kulturraum**  
**Architecte-paysagiste**  
**Parco Nazionale**  
**Metropola Svizra**  
**Politica da cuntrada**  
**Stille Zonen**  
**Protezione contro le piene**  
**Verdichten**  
**Métropole Suisse**  
**Fruchtfolgefläche**  
**Dispersione degli insediamenti**  
**Paysage industriel**  
**Rückbau**  
**Metropoli Svizzera**  
**Identifikationsräume**  
**Renaturieren**  
**Cuntrada d'agglomeraziun**  
**Contemplation**  
**Metropole Schweiz**  
**Ausdohlen**  
**Fruizione del paesaggio**  
**Biodiversidad**  
**Nachhaltigkeit**

# «Seule une Suisse pauvre est une belle Suisse!»

*(Exclamation du journaliste Benedikt Loderer lors du séminaire «Le paysage de la métropole»)*

**Mais la Suisse est riche... et donc, pas belle? La Suisse est-elle réellement et inexorablement sur la «mauvaise pente», celle de la défiguration de ses paysages?**

**Un renversement de situation est-il possible? Pouvons-nous faire mieux que défendre ou sauvegarder le paysage? Par exemple le revaloriser, le ressusciter, le recréer?**

**Devrions-nous voir le paysage autrement? Le réinterpréter – en tant qu'environnement habité, paysage urbain, parc de la métropole? Et si la clé d'une «Suisse riche ET belle» résidait dans une nouvelle perception du paysage, une perception favorisant une autre manière d'agir?**

## **Table des matières**

- 1 «Seule une Suisse pauvre est une belle Suisse!»
- 2 Table des matières
- 4 Le paysage, c'est...
- 6 Le paysage du point de vue de l'Office fédéral de l'environnement
- 9 Pourquoi les paysages sont-ils beaux?
- 11 Pourquoi l'être humain a-t-il besoin de paysages?
- 13 Le paysage fondement de vie
- 16 La protection du paysage est à l'origine de l'aménagement du territoire
- 20 Que faire I? Protéger c'est bien, mais ce n'est de loin pas suffisant!
- 22 Que faire II? Encourager la création de nouveaux parcs
- 26 Que faire III? Transformer la métropole en paysage!
- 30 7 conclusions et recommandations
- 31 Littérature/sources
- 32 Remerciements/Impressum

# **Le paysage de la métropole**

**Conserver et renouveler**

**Association  
Métropole  
Suisse**

# Le paysage, c'est...

- quand l'Intercity sort du tunnel peu avant Lausanne et que tu vois le lac Léman comme si c'était la mer, avec les vignobles et les villas du Lavaux.
- quand tu grimpes de San Nazzaro à Vairano et que le lac Majeur, la Maggia et son delta, les villes d'Ascona et de Locarno s'offrent à ta vue.
- quand tu te balades au-dessus du lac de Constance entre vergers et pâturages et qu'au détour d'une ferme tu vois passer un troupeau d'oies.
- quand tu flânes sur les quais de Zurich, au milieu de la foule peut-être, que tu es sensible à l'aménagement des rives et des parcs, au panorama lointain des Alpes ou, par mauvais temps, à la mer de brouillard sur le lac.
- quand tu t'assieds au bord du Rhin dans le quartier du Petit-Bâle, que tu observes la navigation sur le fleuve et que tu vois, en face, la cathédrale et sa terrasse sur la toile de fond du vieux Bâle.
- quand tu participes à une discussion sur la terrasse de l'Hôtel «Alpes et Lac» à Neuchâtel et que, entre deux propos, tu tentes d'apercevoir le lac et les Alpes au loin.



*Colonisation  
d'un paysage  
et son rever-  
dissement.  
Le paysage est  
inspiré d'une  
aquarelle de  
Caspar David  
Friedrich  
(1774-1840)  
représentant le  
Riesengebirge.*

■ quand, en te rendant à ton arrêt de bus ou de tram, tu peux lire le changement des saisons dans les jardins et les champs.

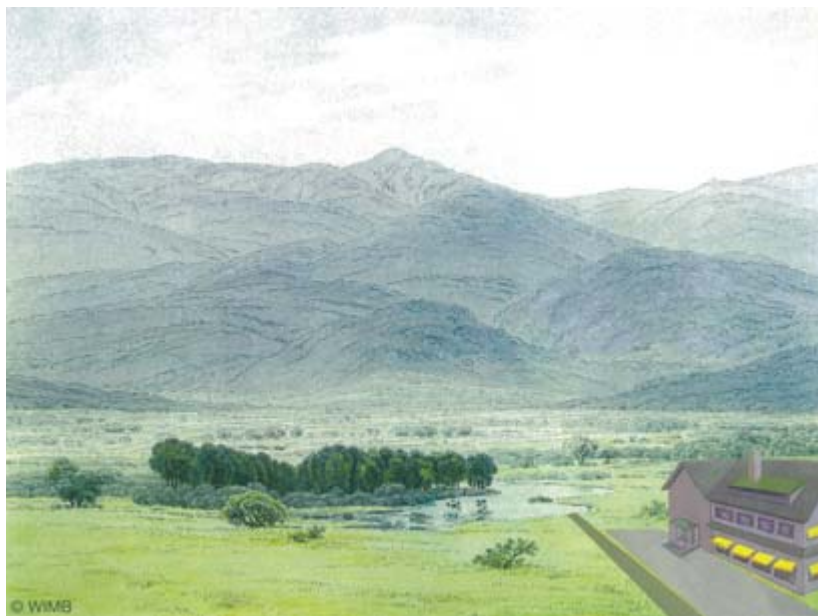
■ quand tu regardes par la fenêtre, à la maison ou au bureau, et que tu vois un enchevêtrement de toits, une rue animée ou un groupe d'arbres frémissants qui te permet d'estimer la force du vent, ou tout cela à la fois.

### **Si tout cela, c'est le paysage**

notre interprétation du paysage est plus large que celle, courante, de l'absence de maisons, d'un pays sauvage de montagnes et de forêts, d'une campagne naturelle ou agricole. Certains sites bâtis font aussi, traditionnellement, partie du paysage. Pensons au Valais, inconcevable sans ses villages de montagne. Pensons à Genève et son agglomération qui, vus de loin,

du vapeur sur le lac, se fondent dans le paysage environnant. Nous parlons d'ailleurs, et à juste titre, de **paysage urbain**, de **paysage industriel**, de **paysage de toits**, de **paysage périurbain**, etc.

Tentons donc de voir le paysage **avec** ce que l'homme y a construit et planté et, par là, de dépasser l'antagonisme **paysage/habitat**. On arrive alors au credo suivant: il ne s'agit pas seulement de protéger le paysage existant, il s'agit tout autant de concevoir les zones habitées comme des paysages, d'aménager la **métropole en tant que paysage**.



*La biologiste et dessinatrice Marion Bernhardt, de Tuttlingen a représenté le processus graduel du passage d'un paysage naturel à un paysage construit.*

# Le paysage du point de vue de l'Office fédéral de l'environnement, le service spécialisé de la Confédération

(Source des citations: [www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch))

«Les paysages sont un **cadre de vie** qu'en Suisse nous partageons avec plus de 50 000 espèces animales et végétales.»

Sur l'ensemble de l'espace de vie de la Suisse, «seules quelques régions ont échappé à l'influence de l'activité humaine». Il s'agit d'**espaces naturels**, le plus souvent des résidus d'anciennes zones naturelles intouchées. «Aujourd'hui, les terres laissées à l'abandon après une période d'exploitation agricole ou forestière sont également considérées comme des

terres sauvages ou des terres sauvages secondaires.»

La majeure partie du territoire suisse est un **espace culturel** qui porte l'empreinte de l'aménagement et de l'utilisation du paysage. «Aujourd'hui, on trouve encore dans le paysage de nombreux éléments et structures hérités du passé, qui révèlent les idées et modes de vie des communautés qui habitèrent ici autrefois», comme aussi les us et coutumes de la société actuelle. En clair: font également partie



*Cette série constitue son travail de diplôme (2007)...*



du paysage l'habitat, les maisons d'habitation, les bâtiments industriels, les fortifications, les routes, les trams, etc. Le paysage de la Suisse est principalement l'œuvre de l'homme.

Le paysage suisse est presque entièrement un **espace économique**. Et nous ne parlons pas seulement d'économie agricole et forestière. Tous les secteurs économiques – le commerce, l'industrie, les services – se répercutent sur le paysage et le modèlent. Pour le tourisme, le paysage est une ressource déterminante. «La qualité du paysage détermine également l'attractivité et la qualité de vie d'un endroit.» «Pour que la valeur de la ressource paysage demeure préservée pour tous et à long terme, il faut viser une utilisation axée sur la durabilité.»

«Le paysage est important pour notre bien-être physique et mental.» En tant qu'**espace de sensation et de perception**, il est une nour-

riture sans laquelle nous dépérissons. Mais la quête de sensations (fortes) peut aussi conduire à une instrumentalisation du paysage.

Le paysage fonde un sentiment d'appartenance à caractère patriotique; il est un **espace d'identification**. «Le paysage est la mémoire spatiale de la société et de chaque individu. De nombreuses personnes sont attachées sentimentalement aux lieux de leur enfance et prennent ce paysage comme référence durant toute leur vie. En général, notre rapport au paysage est intimement lié au sentiment de 'patrie', mêlé de souvenirs et de jugements de valeur.»

Le paysage raconte l'histoire, la géologie, la culture, les civilisations, le temps qui passe. Le paysage est un **espace historique**. On peut y lire et y comprendre comment les générations vivaient avant nous, comment nous en sommes arrivés jusqu'au présent.



...à la section  
Illustration  
scientifique de  
la Hochschule  
für Gestaltung  
und Kunst  
Zurich, et  
s'inscrit dans  
le cadre d'un  
projet...

## **Conception Paysage suisse: «Partenaires pour le paysage»**

En 1998, le Conseil fédéral approuve la conception Paysage suisse, qui vise à approfondir les partenariats entre les utilisateurs et les protecteurs du paysage. «La conception Paysage suisse suit les deux lignes directrices conservation et valorisation. Elle place toutefois au premier plan la valorisation. On entend par là le fait de façonner et de mettre en valeur les paysages là où est apparu, ces dernières années, un appauvrissement de la diversité biologique et paysagère.»

L'approche choisie et l'interprétation de la notion de paysage dans cette conception ont fait florès au niveau international et ont été réutilisées entre autres dans la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (Convention de Florence, 2004). Celle-ci se rapporte expressément aussi aux paysages urbains et périurbains ainsi qu'aux paysages dégradés et formulent trois objectifs centraux:

- la protection des paysages
- la gestion des paysages
- l'aménagement des paysages



*...de recherche  
de l'Institut  
fédéral de  
recherches  
sur la forêt,  
la neige et  
le paysage  
(WSL).*

# Pourquoi les paysages sont-ils beaux?

On dit de Pétrarque, poète et savant italien (1304-1374), qu'il a été le premier homme à gravir une montagne pour des raisons purement esthétiques. Il a grimpé le Mont Ventoux, en Provence, non pour y chasser ou y cueillir des herbes, mais tout simplement pour jouir de la vue panoramique sur le paysage. L'ascension de ce sommet, tout de même haut de 1912 mètres et bien sûr inaccessible d'une autre façon à l'époque, a dû sans doute être éprouvante. Le poète était donc des plus motivés pour se procurer le plaisir de contempler le paysage.

Parmi les spécialistes, l'anecdote prête à controverse. Se non è vero è ben trovato. Quoi-

qu'il en soit, elle traduit avec élégance l'idée même du «paysage»: un phénomène de **perception sans finalité utilitaire**. Le chasseur et le cueilleur, plus tard l'agriculteur sédentaire ont considéré leur environnement du point de vue de son utilité. Que peut-on en tirer? Peut-on y cultiver de quoi vivre? En revanche, l'homme à qui l'idée de l'exploitation du sol est étrangère – ainsi en allait-il du citoyen Pétrarque – considère son pays d'un point de vue esthétique, justement en tant que paysage. Cette approche se produit dans l'esprit, dans la sensibilité de l'être humain, et non pas à l'extérieur, «devant la porte».

D'après quels critères celui qui voit le pay-



Marion Bernhardt a intitulé sa série: «Wo ist der See, wohin der Wald, das Reh?».

sage le juge-t-il «beau», «gâché», voire carrément «laid»?

Le sociologue Lucius Burckhardt (1925-2003) donne la réponse suivante: le citoyen, qui perçoit un lieu, une région, sans intérêt stricto sensu, c'est-à-dire sans attente de rendement, se déplace à la campagne comme un touriste qui cherche la confirmation que le paysage correspond à l'idée qu'il s'en fait ou aux représentations que lui en aura donné son éducation ou le guide touristique. **Le plaisir trouvé au paysage** réside dans la reconnaissance des images qui nous ont imprégnées au cours de notre histoire culturelle, à travers la poésie et la peinture, mais aussi à travers des images véhiculées par les romans de gare, le cinéma, la télévision et la publicité.

Tout un chacun a ses propres représentations de ce qu'est un paysage beau, gâché ou

laid, selon des influences qui remontent à l'enfance. Une route qui coupe une plaine en deux, par exemple, peut être ressentie par l'un comme une rature, par l'autre comme un élément graphique enrichissant. Poussé à l'extrême, le laid peut basculer vers le beau. La région houillère de la Ruhr, par exemple, a été longtemps le symbole d'un paysage détruit, dévasté. Plus récemment, elle est considérée comme un paysage industriel au charme particulier, placé sous la protection du patrimoine et commercialisé comme destination touristique.

Commercialisé? Oui, **du plaisir à la consommation**, le pas est vite fait. Un paysage délectable doit être aisément accessible pour en faciliter la dégustation. Des parkings surgissent, les pentes se couvrent de pylônes, des hôtels et des résidences secondaires sortent de terre à une vitesse grand V, et ainsi de



*Elle ne se contente pas de donner la représentation unidimensionnelle du «bétonnage»...*

suite, jusqu'à ce que le plaisir cède la place à l'écœurement. La consommation d'un paysage peut définitivement le consumer.

## Pourquoi l'être humain a-t-il besoin de paysages?

Les recherches confirment souvent nos intuitions premières: les espaces verts, les prés et les champs, les séjours en forêt ou dans un paysage ouvert **favorisent de manière mesurable la santé**. Différentes études de la Fondation pour la protection et la sauvegarde du paysage, des Médecins en faveur de l'environnement et de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage ont démontré que les gens se rendant régulièrement dans des espaces de détente proches de la nature sont plus



*...progressif d'un paysage, mais propose la vision d'une réémergence de plages vertes au milieu du tissu urbain.*

sains et vivent plus longtemps que les piliers de bistrots et autres pantouflards endurcis. Ils récupèrent plus vite du stress quotidien. Le vert fait du bien. Le calme de la forêt, des montagnes, des prés et des champs procure du bien-être.

**Les paysages sont générateurs d'émotions**, ceux trouvés beaux ou très beaux ont un effet bienfaisant. A cet égard, chacun a ses préférences. Les uns aiment les rudes paysages de montagne, les autres les douces collines, d'autres encore préfèrent les paysages urbains. Certains paysages rallient tous les suffrages: pour qui la vue depuis la tour Eiffel sur l'immense ville de Paris n'est-elle pas à couper le souffle, d'une certaine manière euphorisante?

A propos de bonheur. Pour être heureux, il faut que je me sente chez moi, que je puisse

m'identifier à mon environnement. **Le paysage, c'est aussi «un visage connu»**. Aussitôt, des images surgissent du fond de ma conscience, qui m'enracinent en un lieu. En Suisse par exemple, les lacs de Haute Engadine, le château de Chillon au bord du Léman, la Tremola au col du Gotthard, les pâturages des Franches-Montagnes tout cela et bien plus encore «m'appartient», sans parler de ma forêt préférée près de Zurich – et attention à ceux qui s'aviseraient de porter atteinte à ces images archétypiques qui sont les miennes. Qui les égratigne, qui les enlaidit avec des constructions, me vole mon identité.



*Ni rétablissement de l'état initial, ni retour à la représentation idéale...*

# Le paysage fondement de vie

Le paysage est une **ressource spatiale** que nous utilisons et exploitons de multiples manières, parce qu'à travers lui nous donnons forme à certaines valeurs. Nos interventions dans le paysage se répercutent aussi dans la richesse naturelle de la diversité biologique ou **biodiversité**. Celle-ci nous procure du bois, des textiles, de la nourriture, des plantes médicinales et des matières premières. La sécurité et la santé dépendent d'elle. Nous ne devons pas seulement protéger cette diversité des espèces animales et végétales, nous devons veiller à ce qu'elle puisse continuer de se développer.

Le paysage sert **l'agriculture** qui, en retour, le soigne et l'entretient. Presque tout le paysage

suisse est cultivé et, de ce fait, propice à la détente et au ressourcement. Les agriculteurs, les paysans de montagne contribuent ainsi au bien-être des citoyens. Une des mesures de protection du paysage consiste à soutenir les prestations que l'agriculture fournit pour l'entretenir, au travers de paiements directs non liés à la production.

Le paysage, surtout la forêt, est **purificateur de l'air**. Le paysage apporte de l'air propre – à condition que nous ne le dérangions pas dans cette activité silencieuse ou que nous n'attendions pas trop de lui. Si nous polluons outre mesure l'atmosphère, si nous émettons dans l'air trop de substances nocives, le paysage ne



*...de Caspar David Friedrich, ni regret passéiste mais une renaissance du paysage dans la ville.*

parvient plus à accomplir son travail de purification. Nous sommes déjà dans cette situation. Sans d'agréables vents, venant de l'étranger, en particulier de la France verte, pour nous insuffler de l'air frais, gratuit et sans taxes douanières, nous risquons l'étouffement.

Le paysage est **pourvoyeur d'eau**. Le paysage, en particulier le sol, est un réservoir d'eau qui la purifie en même temps. Si on lui en enlève trop, en particulier des eaux souterraines, il ne parvient plus à renouveler les réserves – et les sources menacent de tarir. En bétonnant trop de sols, en enterrant trop de cours d'eau, pour qu'ils s'écoulent en droite ligne vers le Rhin, le Rhône ou le Ticino, au lieu de permettre à l'eau de s'infiltrer dans le paysage, on dérègle l'accumulation des eaux souterraines, et de surcroît on aboutit à de grosses inondations. Un danger aigu! Et si nous déversons trop de matières toxiques dans l'eau, nous surchargeons la capacité d'autoépuration des fleuves et des lacs. C'est d'ailleurs ce qui c'est passé dans les années 1950 à 1970. Face à une pollution reconnue comme alarmante, on fit d'énormes efforts pour mettre en place une protection des eaux, avec notamment l'obligation générale de prévoir des stations d'épuration pour toutes les constructions ou installations produisant des eaux usées, ou de les raccorder à des stations existantes. La loi sur la protection des eaux de 1971, qui interdit toute construction sans raccordement aux canalisations, a été la première mesure légale efficace en faveur de la protection du paysage.

Le paysage est le **producteur d'énergie** le plus important du pays. Soixante pour cent de l'énergie indigène est d'origine hydraulique, cinq pour cent d'origine éolienne et solaire. C'est encore le paysage qui fournit l'espace pour les centrales hydro-électriques, pour les éoliennes ou pour les installations de panneaux solaires. Un grand nombre de ces ouvrages, notamment des barrages impressionnants comme celui de la Grande Dixence en Valais, sont devenus partie intégrante du paysage, voire même sont considérés comme des sites remarquables. Le danger d'une surexploitation du paysage menace dans ce domaine aussi. L'utilisation de l'énergie hydraulique modifie les systèmes aquatiques. Les lignes à haute tension empiètent sur l'espace vital. Les organisations de protection du paysage et de la nature ont à plusieurs reprises combattu et empêché la mise en place de parcs d'éoliennes ou de panneaux solaires, toujours dans l'intérêt du paysage comme espace naturel et de détente.

Le paysage génère des valeurs foncières et immobilières. Il est une ressource essentielle pour le **marché du logement**. «Habiter au vert», «Espace de détente et de loisirs à proximité», «Vue imprenable»: ce ne sont pas seulement des arguments de vente, ce sont des facteurs de formation des prix, des avantages concurrentiels. Sans doute pas les seuls. Mais il est indéniable que le prix des terrains de construction, des maisons, des appartements, et donc des loyers, s'élève en proportion d'un accès plus direct au paysage, à la campagne, d'une plus belle vue, etc. C'est précisément dans ce domaine que le paysage est commercialisé,



qu'un bien commun est monnayé en gain privé. Dans le fond, les heureux propriétaires et autres personnes «gâtées» par le paysage devraient s'engager dans la conservation de celui-ci, devraient lui restituer quelque chose. En politique, on parle de «retenue sur la plus-value».

Finalement, le paysage, à commencer par celui qui s'approche de l'idéal du paysage intact, est LA ressource du **tourisme** suisse. Et l'industrie touristique en fait son beurre. D'où un conflit fondamental entre la protection de beaux paysages et le boom des constructions touristiques. Il n'y a pas que la publicité touristique, le secteur de la construction, l'hôtellerie et la para-hôtellerie, les organisateurs d'aventures et d'expériences, les compagnies de télécabines qui misent sur le label «Paysage»; récemment, les gros investisseurs de tous les coins du monde s'y sont mis eux aussi. Dans la foulée, les constructions prolifèrent, surtout dans les destinations les plus convoitées, engendrant déceptions et rancœurs. L'industrie touristique scie ainsi la branche sur laquelle elle est assise.

# La protection du paysage est à l'origine de l'aménagement du territoire

*«Le sort réservé à nos discours et écrits est tout à fait lamentable.*

*Les 'plans de zone' et les 'ordonnances de construction' s'empilent dans les tiroirs de nos chancelleries (...)*

*Mais pendant ce temps, on continue de construire à tort et à travers dans tout le pays.*

*Avec la bénédiction des autorités, c'est un véritable chambardement qui se poursuit – en conformité avec les lois en vigueur!! (...)*

*Le résultat nous fait penser à une de ces boîtes de construction pour enfants que l'on aurait renversée et dont 'l'ordre' aléatoire est devenu un état permanent.»*

*(traduction libre d'une citation tirée de:*

*Martina Koll-Schretzenmayr:*

*gelingen – misslungen?*

*Die Geschichte der Raumplanung Schweiz.*

*Verlag Neue Zürcher Zeitung, Zürich 2008)*

L'homme en colère qui écrit ces lignes dans un essai publié en 1967 est **Armin Meili** (1892-1982), pionnier de l'aménagement territorial en Suisse, architecte en chef de l'Exposition nationale de 1939. Depuis les années 1930, Meili en appelle à une «planification nationale» axée sur la séparation stricte entre terrain à construire et terrain agricole, sur la concentration du bâti et sur la protection des paysages ouverts. Il utilise sa fonction dirigeante dans la 'Landi' pour faire connaître ses idées

à un large public, et plus tard son rôle de conseiller national pour leur donner une audience politique. Pendant quatre législatures, de 1939 à 1955, il officie sous la coupole en tant que représentant du parti radical et dépose d'innombrables interventions en faveur de l'organisation du territoire suisse. Toutes sont rejetées. Principale pierre d'achoppement: l'idée helvétique solidement ancrée que chaque propriétaire foncier doit pouvoir disposer librement et sans restriction de son bout de terrain. Le comble: en 1947, à l'occasion de la Journée suisse des juristes, un parterre d'éminents spécialistes du droit signifie à Meili que sa revendication d'une planification nationale est anticonstitutionnelle.

Ce Meili était-il donc un illuminé aux idées révolutionnaires, un communiste peut-être? Pas du tout. Il est un architecte respecté auquel on confie des mandats importants. Il est haut officier à l'armée. Comme on le dirait aujourd'hui: il a un grand réseau, il est parfaitement intégré dans l'establishment – sinon il n'aurait pas été nommé directeur de l'Expo nationale. Politicien radical, il est encore ardent patriote. C'est d'ailleurs son patriotisme qui fonde son engagement en faveur de l'organisation du pays et du territoire national. Pour ce Lucernois, il en va de la **patrie**, de la sauvegarde des images emblématiques de l'Helvétie, de

la protection du patrimoine paysager, naturel et cultivé du pays.

Après Meili, la menace d'une urbanisation rampante du paysage suscite une crainte collective. Au niveau fédéral, on déploie de grands efforts en faveur de la planification nationale. Dans les années 1960, soit 20 ans après les poussées de gueule de Meili, le dossier revient sur le tapis. Dans une interview menée en 2006, **Anton Muheim**, un des fers de lance de l'aménagement du territoire, ancien député et ex-conseiller national lucernois, résume la situation de cette époque: «Premièrement, une 'constructivité' tous azimuts et un mitage visible du paysage. Deuxièmement, la flambée des prix du terrain, attisée par la spéculation foncière et son corollaire: la pénurie de logements et le renchérissement des loyers. Troisièmement, le bradage de paysages méritant d'être protégés.» Le premier acte législatif en matière de planification territoriale, l'arrêté urgent de 1972, est tout entier consacré à la protection du paysage. Il engage les cantons à désigner sans retard les zones où l'urbanisation et la construction doivent être provisoirement limitées ou interdites pour des motifs de protection du paysage, de maintien d'espaces de détente et de protection contre les forces naturelles (zones à protéger provisoirement). La loi de 1980 sur l'aménagement transforme ce régime provisoire en un régime définitif.

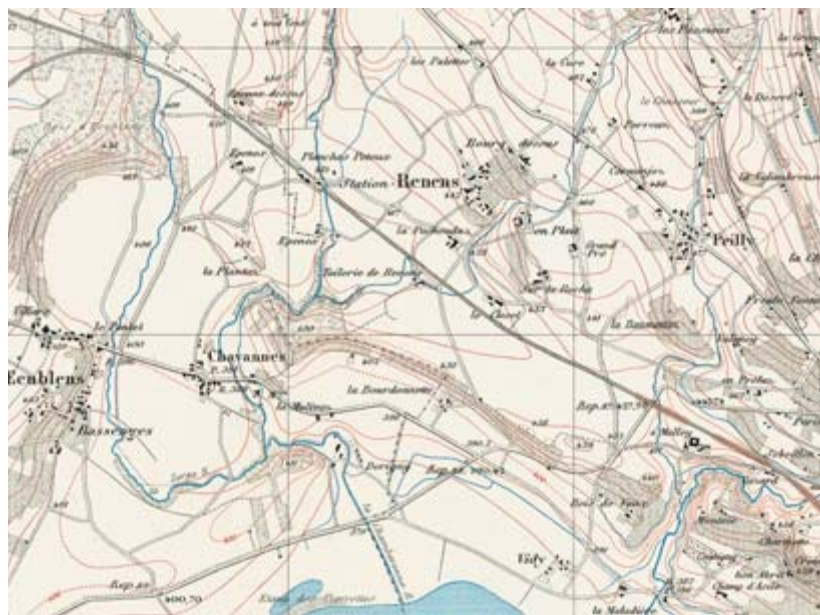
Jusqu'à aujourd'hui, divers milieux estiment que la concrétisation de la volonté politique de protéger le paysage laisse à désirer. Les initiatives populaires visant des objectifs de protec-

tion du paysage font d'ailleurs partie des quelques rares initiatives qui ont été acceptées par le peuple et les cantons depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1848: l'initiative de Rothenthurm en 1987 (protection des marais) et l'initiative des Alpes en 1994. En 2009, ce sera au tour de l'initiative populaire «**De l'espace pour l'homme et la nature (Initiative pour le paysage)**», lancée conjointement par Pro Natura, la Fondation pour la protection du paysage et d'autres organisations, d'entrer dans le processus de décision politique. Elle demande que les surfaces disponibles pour construire en Suisse n'augmentent plus durant 20 ans et que la Confédération et les cantons portent conjointement la responsabilité d'un usage mesuré du sol. Elle demande en outre que le principe de base de l'aménagement du territoire, soit la séparation claire entre zones constructibles et zones non constructibles, ainsi que celui de la protection des terres cultivées, soient intégrés dans la Constitution.

Publié fin 2008, le projet de nouvelle loi sur l'aménagement du territoire – la **loi fédérale sur le développement territorial** – va dans le même sens. Selon l'article 7 du projet de loi, intitulé «Territoires ouverts», il incombe aux communes «de veiller à maintenir libres de toute construction des surfaces continues d'une certaine étendue» et «de créer les conditions nécessaires pour que l'agriculture puisse répondre à ses diverses fonctions, notamment en lui réservant suffisamment de bonnes terres cultivables».

**Renens VD  
1873**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
Siegfried  
1: 25'000*



**Renens VD  
1934**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
Siegfried  
1: 25'000*





**Renens VD  
1964**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
nationale  
1: 25'000*



**Renens VD  
2005**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
nationale  
1: 25'000*

# Que faire I?

## Protéger c'est bien, mais ce n'est de loin pas suffisant!

La gestion et l'utilisation du paysage sont marquées depuis des décennies par une attitude défensive, l'offensive étant réservée à l'urbanisation. Il faut ériger des murs contre les bâtisseurs – jusqu'ici et pas plus loin! En janvier 2008, Pro Natura publiait un communiqué intitulé «Les Suisses inquiétés par le problème» pour présenter les résultats d'un sondage sur le mitage du paysage. Selon ce sondage, sur les 1015 personnes interrogées:

**...55%** *sont d'avis qu'on utilise trop de sol pour la construction en Suisse;*

**...54%** *estiment qu'il faut stopper l'occupation du sol à sa valeur actuelle;*

**...85%** *souhaitent voir restreindre les activités de construction dans les paysages particulièrement beaux.*

Ces chiffres reflètent une vision dichotomique beau/laid du paysage. Le «spécialement beau» doit être sauvegardé, alors que le «moins beau», on peut – ma foi – l'abandonner à son triste sort et le laisser s'enlaidir encore. Avec une telle politique, on obtiendra au final un **patchwork de réserves naturelles**, un archipel de belles îles paysagères dans un désert de constructions chaotiques.

Loin de nous l'idée de jeter cette idée au rebut. Mais nous estimons qu'il importe d'élargir l'ho-

rizon, de briser cette vision dichotomique beau et digne de protection d'un côté, laid et pas digne de protection de l'autre. Le **paysage est partout**. Il importe de comprendre et de modeler **toute la surface de la métropole Suisse en tant que paysage culturel et naturel diversifié, dans le fond comme UN paysage**, avec ses parties moins spectaculaires, voire dégradées.

Cette nouvelle interprétation du paysage, on l'a trouvée déjà dans les théories scientifiques, voire même dans la pratique de l'aménagement territorial. La ville de Zurich, par exemple, a édité son Livre vert en 2006 et lui a donné comme sous-titre «integral planen – wirkungsorientiert handeln» (litt.: planifier dans un souci d'intégralité – agir en visant des objectifs). Ce Livre vert, qui s'adresse en premier lieu aux collaborateurs du département «Grün Stadt Zürich», contient des lignes directrices en matière d'action et de réflexion: la ville entière doit être considérée et traitée comme UN paysage, pas seulement ses espaces verts. Le paysage doit être non seulement protégé, du moins pour ce qui reste du paysage dans son acceptation traditionnelle, mais il doit être **partout renouvelé** ou recréé.

A propos. Les professionnels qui s'occupent de l'aménagement extérieur de quartiers d'habitation, de complexes de bureaux et de zones

industrielles se nomment depuis longtemps des «architectes paysagistes», démontrant leur ambition de faire plus que simplement verdier des espaces interstitiels, à savoir créer un paysage, «construire» un paysage comme les architectes construisent des maisons.

Donnons un autre exemple. En 2008, le service de l'aménagement régional de Zurich et environs (RZU) a publié des lignes directrices à l'attention des autorités et des planificateurs (Leitbild Landschaft RZU). Ici encore, les rédacteurs voient l'agglomération de Zurich dans sa globalité et ses zones habitées dans leurs spécificités, mais sans négliger les forêts et les lacs, les zones naturelles (encore) existantes et les zones agricoles. Ici encore, la région à planifier est comprise comme UN paysage, dont certaines parties doivent être préservées telles quelles, d'autres remaniées. Mais on peut aussi y lire, noir sur blanc: «La zone d'agglomération ne doit pas être étendue. En dehors de l'espace de densification, la région doit demeurer dans les limites de son extension actuelle.»

Il nous faut évoquer à ce chapitre le projet des «zones calmes», élaboré par le Studio de Bâle de l'EPFZ qui l'a encore adapté pour la Thurgovie à la demande de ce canton. Par «zones calmes», il faut entendre les grandes zones à caractère agricole du Plateau, où l'agriculture doit être renforcée en tant que productrice d'aliments. Il s'agit de paysages quotidiens peu spectaculaires mais qui sont menacés sur plusieurs fronts, autrement dit exposés à plus long terme à l'urbanisation. Dans le canton de Thurgovie, cette menace se fait net-

tement sentir; avec l'extension du réseau routier et ferroviaire, l'espace périurbain zurichois pénètre toujours plus avant dans son arrière-pays.

Les chercheurs du Studio de Bâle de l'EPFZ ont défini comme autres «zones calmes» la région du Napf (Emmental et Entlebuch dans les cantons de Berne, Lucerne et Argovie) et celle qui s'étend des lacs de Neuchâtel et Morat aux Alpes fribourgeoises d'une part, l'agglomération de Lausanne d'autre part (cantons de Vaud, Fribourg et Berne).

L'idée n'est nullement de faire de ces zones des paysages de musée. Elle est d'y renforcer l'agriculture, soit en payant directement les paysans pour leur contribution à l'entretien des paysages culturels et à la sauvegarde de la biodiversité, soit en les aidant à développer des activités touristiques, comme cela se fait déjà en Forêt Noire, par exemple, où de nombreux paysans réalisent un revenu annexe en offrant des chambres d'hôtes. Mais le «tourisme à la ferme» ne fonctionnera à son tour que si l'on peut offrir aux touristes des paysages plus ou moins préservés. Dans ce contexte, beaucoup dépend des termes utilisés. Si une région s'appelle «parc nature» ou «parc paysager», elle est perçue autrement que si elle s'appelle simplement «zone non constructible».

Un instrument a été trouvé pour soulager les zones calmes, mais il n'a été pour l'heure utilisé qu'à titre d'essai; il s'agit d'un transfert intercommunal de l'utilisation du terrain. Voilà comment cela fonctionne: les droits de cons-

truction dans une zone à bâtir de la commune A sont cédés à une commune B, celle-ci ne devant d'ailleurs nullement être adjacente. La zone à bâtir de la commune A cesse d'exister, la surface correspondante demeure zone agricole; et dans la commune B, la zone à bâtir n'est pas étendue mais augmentée des droits de construction de la commune A. Ce transfert est aussi une opération commerciale: les propriétaires fonciers de la commune B achètent du terrain à bâtir à des propriétaires fonciers de la commune A. Le résultat est gagnant-gagnant: dans la commune B, une part de terrain à construire servira à la densification du bâti, et dans la commune A, une zone demeure non construite et donc «paysagère».

En principe, un tel **transfert d'affectation** peut se pratiquer partout, pas seulement dans les zones calmes. On pourrait presque qualifier la démarche de recette pour la multiplication des paysages! Mais elle n'est encore guère éprouvée et comporte sans doute quelques chausse-trapes politiques. Il se pourrait que les «bons contribuables» attendus dans la commune A se fassent attendre et se dirigent vers la commune B. Il faudrait alors créer une nouvelle compensation entre les gains et les charges. Mais là, on tombe dans le piège de l'autonomie communale – et comment amener des communes autonomes à coopérer dans ce domaine? Diverses organisations, entre autre la Fondation Sophie et Karl Binding, étudient actuellement les moyens de résoudre ce casse-tête.

## Que faire II? Encourager la création de nouveaux parcs

La Suisse connaît un véritable boom des parcs, déclenché par les développements correspondant à l'étranger et la campagne de Pro Natura «Créons ensemble un nouveau parc national!». Dans la foulée, la loi sur la protection de la nature et du patrimoine a été révisée et mise en vigueur au 1er décembre 2007. En vertu de cette nouvelle loi, les cantons peuvent demander un soutien financier à la Confédération pour la création de parcs naturels et l'attribution d'un label ad hoc aux organes responsables.

### **L'Office fédéral de l'environnement distingue trois catégories de parcs naturels:**

**Le parc national.** Le parc national est une grande région réservée à la protection des écosystèmes et à la détente de la population. Des zones strictement protégées (zones centrales) sont entourées d'autres zones où une exploitation agricole et forestière respectueuse et un tourisme doux sont autorisés (zones périphériques). En Suisse, le parc national de l'Engadine fait partie de cette catégorie ([www.nationalpark.ch](http://www.nationalpark.ch)).

Un autre projet de parc national est annoncé: celui du Parco nazionale Locarnese-Vallemaggia ([www.parconazionale.ch](http://www.parconazionale.ch)).



**Le parc naturel périurbain.** «Les parcs naturels périurbains sont des espaces naturels à proximité des grandes agglomérations, où les citoyens peuvent se détendre et profiter de la nature.» Exemple d'un tel parc, qui comprend également une (petite) zone centrale ainsi qu'une zone tampon: le parc Sihlwald-Zürich (en voie de réalisation, [www.sihlwald.unizh.ch](http://www.sihlwald.unizh.ch)).

**Le parc naturel régional.** «Le parc naturel régional est une zone rurale en partie habitée, qui se distingue par une nature et un paysage de grande valeur et des constructions et équipements parfaitement intégrés au site.» Des mesures de protection veillent à ce que le paysage garde son caractère. Jusqu'en été 2008, huit projets de parcs naturels régionaux d'importance nationale et un projet de parc naturel périurbain ont été soumis:

- *Weissenstein-Thal (Soleure)* [www.naturparkthal.ch](http://www.naturparkthal.ch)
- *Parc Chasseral (Neuchâtel/Berne)*  
[www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch)
- *Diemtigal (Berne)* [www.naturpark-diemtigal.ch](http://www.naturpark-diemtigal.ch)
- *Gantrisch (Berne)* [www.gantrisch.ch](http://www.gantrisch.ch)
- *Thunersee-Hohgant (Berne)*  
[www.naturpark-thunersee-hohgant.ch](http://www.naturpark-thunersee-hohgant.ch)
- *Parc paysager Binntal (Valais)*  
[www.landschaftspark-binntal.ch/pdf/](http://www.landschaftspark-binntal.ch/pdf/)
- *Biosphère Entlebuch (Lucerne)* [www.biosphaere.ch](http://www.biosphaere.ch)
- *Parc Ela (Grisons)* [www.parc.ela.ch](http://www.parc.ela.ch)
- *Val Müstair (Grisons)* [www.biosfera.ch](http://www.biosfera.ch)

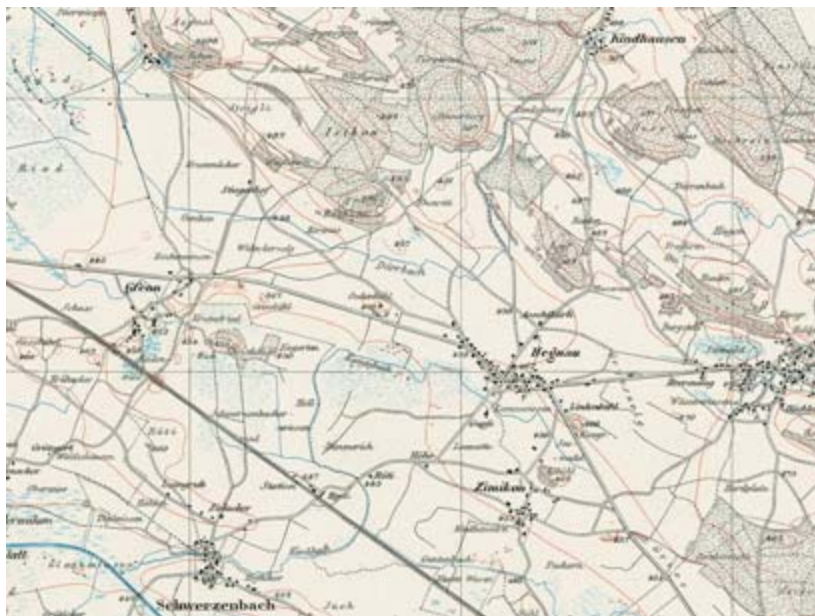
Au début de 2009, neuf autres projets, parmi lesquels celui de Parco nazionale Locarnese-Vallemaggia, ont été déposés.

Plusieurs régions et sites individuels ont été admis dans le patrimoine naturel et culturel mondial de l'UNESCO. Pour obtenir l'inscription dans la liste des réserves-biosphères, les régions candidates doivent être reconnues en tant que parcs naturels régionaux d'importance nationale. C'est le cas actuellement pour l'Entlebuch et, pour des raisons historiques, pour le parc national engadinois.

Le «problème du paysage suisse» sera-t-il résolu si tous ces projets se réalisent? Et bien non, justement pas, pas du tout même. Nous aurons, certes, une série de régions protégées comme des îles dans une mer de béton, mais le paysage de la Suisse dans son ensemble ne s'en portera pas mieux. Il faudra même veiller à ce que les parcs nationaux et autres parcs naturels ne soient pas utilisés comme prétextes pour négliger le grand reste!

**Schwerzenbach  
ZH  
1896**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
Siegfried  
1: 25'000*



**Schwerzenbach  
ZH  
1943**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
Siegfried  
1: 25'000*





**Schwerzenbach  
ZH  
1957**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
nationale  
1: 25'000*



**Schwerzenbach  
ZH  
1999**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
nationale  
1: 25'000*

# Que faire III? Transformer la métropole en paysage!

Par **renaturation** ou **reconquête** de paysages naturels ou proches de la nature: recréer le paysage là où il semble avoir été perdu, voire même le réinventer de toutes pièces. Nous voulons être proactifs.

Parlons renaturation. «**Libérez nos rivières**» – tel est le titre de la campagne nationale lancée par Pro Natura en 2006 et qui s'est achevée à la fin de 2008. Elle visait principalement à délivrer les cours d'eau enterrés, canalisés ou retenus, et de réduire les effets nocifs de la production hydro-électrique sur les espèces qui y vivent. Parmi ces effets nocifs, notons le manque d'eau résiduelle ou les fluctuations artificielles du débit. Pro Natura a fondé son argumentation sur les données scientifiques des instituts fédéraux de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et sur l'eau, les eaux usées et les cours d'eau (EAWAG). Plusieurs cantons et communes ont adhéré au mouvement, adhésion indispensable pour des renaturations réussies.

Mentionnons encore l'initiative populaire «Eaux vivantes (Initiative pour la renaturation)» déposée en 2006 par plusieurs organisations de pêcheurs et de protection de l'environnement. Ses auteurs veulent accélérer la renaturation, assurer son financement et résoudre certains problèmes liés à l'exploitation des centrales hydrauliques. Le Parlement est en train de préparer une contre-proposition

([www.sfv-fsp.ch/fr/themen/initiative-lebendiges-wasser.html](http://www.sfv-fsp.ch/fr/themen/initiative-lebendiges-wasser.html)).

Les cours d'eau suisses sont à 90% «corrigés», c.-à-d. enterrés, canalisés ou retenus. D'innombrables projets petits et grands visent désormais à corriger les «corrections» antérieures, dans les villes, en plein milieu urbain. Les ruisseaux et les rivières doivent à nouveau pouvoir se déployer à leur aise, faire des méandres, former des bras, de petits lacs et des zones alluviales. Après les crues catastrophiques des dernières années, ces projets ont connu un regain d'intérêt et d'activité. Il est bien connu en effet que la libération des rivières a aussi un effet de **protection contre les crues**: l'eau courante peut absorber plus d'eau de pluie et la passer en aval où elle n'inonde plus les régions construites. Mentionnons les deux renaturations les plus grandes et les plus spectaculaires:

■ *La renaturation du delta du **Ticino** par la «Fondazione Bolle di Magadino».* ([www.bolledimagadino.com](http://www.bolledimagadino.com))

■ *Le projet des **zones alluviales de la Thur** dans le canton de Zurich.* ([www.thurauen.zh.ch](http://www.thurauen.zh.ch))

## **Construire des paysages en ville**

«Une **nouvelle sorte de paysage urbain** est en train de naître», écrit Christophe Girod, profes-

seur d'architecture du paysage à l'EPFZ. Il veut dire par là, par exemple, la transformation des quais bétonnés de rivières et de lacs en berges arborées, comme à Lausanne ou à Zurich. Ou encore les nouveaux parcs et espaces verts aménagés au milieu de zones construites. Ce qui est nouveau, c'est l'effort de générer de nouvelles images, de nouveaux types de paysages. Pas seulement d'intégrer un maximum de verdure dans l'espace construit, mais de donner à cette verdure une forme propre, intégrant le construit. La publication «ARCH/SCAPES Les interactions entre l'architecture et le paysage en Suisse» du Musée d'architecture suisse en donne quelques exemples parlants (2008).

### **Objectif: réconcilier l'architecture et le paysage**

La Suisse a participé à la Biennale de l'architecture de São Paulo en 2007 avec la publication susmentionnée et une exposition correspondante. Elle y a exposé son projet de **revaloriser le paysage dans l'espace urbain** et de dépasser l'antagonisme entre architecture et paysage. Les deux doivent se lier d'amitié!

Comment?

Susanne Hauser, professeur berlinoise d'histoire et de théorie de l'aménagement, parle de «paysages urbanisés» et de leur esthétique. Pour que la «ville SANS qualités» devienne une ville AVEC qualités, il faudrait voir les paysages urbanisés comme des objets attendant d'être agencés.

Angelus Eisinger, professeur d'histoire urbaine et d'urbanisme à la Hochschule Liechtenstein et à la Hafen-City Universität de Hambourg, dit en substance que l'architecture doit «re-codifier» le paysage, le «moduler», s'adresser à lui au lieu de le coloniser. L'architecture doit faire du paysage le «caractère spécifique d'un lieu» et entrer en dialogue avec lui. Le paysage ne serait ainsi plus une «zone épargnée par la construction» mais se fondrait dans la zone construite.

Un tel programme, ambitieux et visionnaire, n'est pourtant de loin pas utopique. Pour preuve, les exemples soigneusement choisis présentés dans la publication pour la biennale de São Paulo, entre autres un quartier d'habitation sur le thème du verger en plein centre de Zurich, qui «démocratise la vue», et l'extension d'un village dans les Grisons, une intervention qui non seulement ne perturbe pas le paysage, mais qui fait du village un élément paysager indispensable. Relevons toutefois que ces concepts architecturaux paysagers obéissent toujours au postulat de la **densification** en tant qu'étape essentielle vers la réconciliation.

Eisinger ne nie d'ailleurs pas que, pour se rapprocher de cet objectif, il faille aussi changer les choses dans **l'enseignement de l'architecture**. «Généralement, on se concentre sur les plans, les formes et les aspects de la construction, on étudie des compositions urbanistiques, etc., mais on néglige l'aspect de la communication avec l'environnement.»

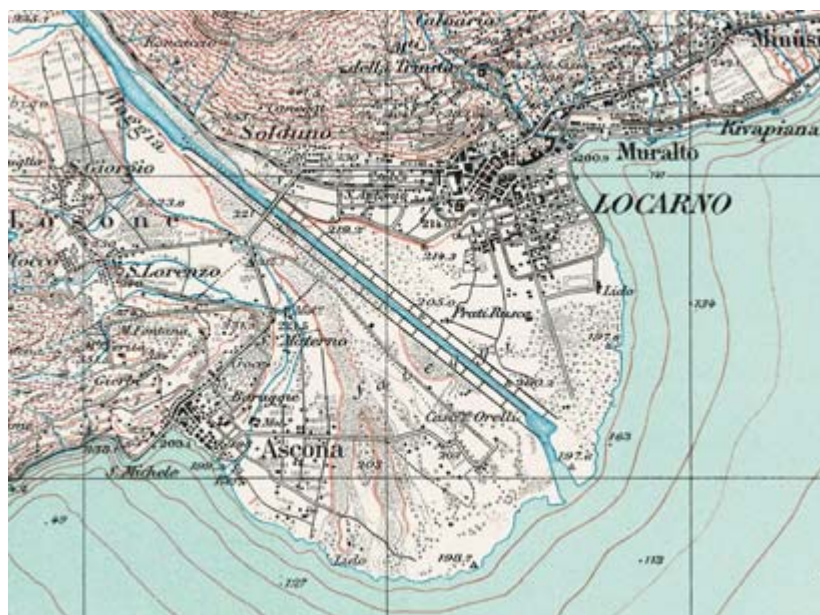
**Ascona  
Locarno TI  
1867**

*env. 1: 50 000  
d'après carte  
Dufour  
1: 100 000*



**Ascona  
Locarno TI  
1936**

*Carte Siegfried  
1: 50 000*





# 7 conclusions et recommandations

**1. Aménagement du territoire** Le principe de la séparation entre terrain constructible et terrain non constructible doit être maintenu (p. 16). Cela posé, il s'agit d'augmenter la surface de terrain non constructible et de diminuer celle de terrain constructible. Nous allons ainsi plus loin que l'Initiative sur le paysage (p. 17), en plaidant pour la densification des zones construites (ne construire plus que dans les zones déjà construites) et le développement de l'instrument «transfert d'affectation» (p. 22).

**2. Politique agricole** Garantir à l'agriculture l'espace utile et l'agrandir (voir 1. Aménagement du territoire). Mieux compenser les prestations agricoles d'intérêt public, notamment celles ayant trait à la conservation des ressources naturelles, aux surfaces d'assolement et à l'entretien du paysage moyennant des paiements directs ciblés (p. 13 et 21).

**3. Renaturation** Poursuivre la renaturation de rivières et de ruisseaux (p. 26), aussi en milieu urbain; étendre les biotopes, aussi en milieu urbain. Les renaturations servent également à protéger contre les crues (p. 26).

**4. Parcs** Développer de manière ciblée des parcs nationaux, parcs naturels régionaux et des «zones calmes» (p. 21–23), et en accroître le nombre. Améliorer les conditions d'existence de la population dans les parcs naturels et les zones calmes et veiller à ce que les uns comme les autres ne soient pas surexploités.

**5. Aménager et construire le paysage urbain** Créer des paysages dans les espaces urbains et périurbains (p. 27). Cet objectif passe par une architecture qui cherche le dialogue avec le paysage, qui communique avec lui, ainsi que par un élargissement de la perspective dans la formation d'architecte (p. 27).

**6. Maintenir la protection du paysage** En poursuivant l'objectif du «Renouvellement du paysage», il s'agit de ne pas négliger la protection de ce qui est déjà protégé (p. 20). Protéger le paysage, c'est aussi protéger l'eau (p. 14) et améliorer la propreté de l'air.

**7. Politique intégrale du paysage** Conjuguer tous ces aspects serait pratiquer une politique intégrale du paysage. Celle-ci présume des objectifs communs du développement de l'espace et du paysage, par ex. dans le cadre de concepts régionaux. Idéalement, des instruments et mécanismes de financement seraient créés au-delà des politiques sectorielles à incidence territoriale. Qui mène une telle politique? Plusieurs villes et régions sont sur la bonne voie (p. 20 et 21). Et au plan national et global? De nombreux instituts de recherche, organisations et autorités travaillent – bien d'ailleurs – dans des secteurs partiels. Qui coordonne toutes ces activités? Qui donc veille à ce que la démarche soit cohérente et que tous les efforts aillent dans le même sens?



## Littérature/ sources

### Sites Internet

Office fédéral de l'agriculture  
[www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)

Office fédéral du développement territorial  
[www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch)

Office fédéral de l'environnement  
[www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch)

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige  
et le paysage, [www.wsl.ch](http://www.wsl.ch)

Association suisse pour l'aménagement national  
[www.vlp-aspan.ch](http://www.vlp-aspan.ch)

Pro Natura  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

Initiative pour le paysage  
[www.initiative-pour-le-paysage.ch/](http://www.initiative-pour-le-paysage.ch/)

### Publications

Nina Bachmann: Architekt Armin Meili, Pionier der Raumplanung. Bachelorarbeit des Departements UWIS der ETHZ im Bereich Geisteswissenschaften, Juli 2007 (non encore publié).

Samantha Bourgoïn: Parco nazionale. Der Nationalpark als Zukunftsvision. Tessiner Zeitung 13. Juni 2008, S. 25.

Office fédéral du développement territorial ARE: Raumkonzept Schweiz – Le Projet de territoire Suisse – Progetto territoriale Svizzera. Forum. Informationsheft – Bulletin d'information – Bollettino d'informazione 3/2008.

Office fédéral de l'environnement: Conception Paysage suisse. Condensé, 1999 DIV-8005-F. Landschaftskonzept Schweiz. Kurzfassung, 1999 DIV-8005-D. Concezione paesaggio svizzero. Sintesi, 1999 DIV-8005-I. Swiss Landscape Concept. Abstract, 1998 DIV-8005-E.

Office fédéral de l'environnement: L'agriculture c'est vital. Magazine Environnement 2/2008.

Lucius Burckhardt: Warum ist Landschaft schön? Die Spaziergangswissenschaft. Martin Schmitz Verlag, Berlin 2006.

Conseil de l'Europe : Convention européenne du paysage, 2000. Série des traités européens n° 176.

Milena Conzetti: Landschaft zur Auswahl. NZZ am Sonntag 01.02.09, S. 71 (rapport sur un travail de recherche de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL).

René Donzé: Nun wird die Thur aus ihrem Korsett befreit. Tages-Anzeiger du 14 juin 2008, p. 31.

René L. Frey: Starke Zentren – Starke Alpen. Wie sich die Städte und ländlichen Räume der Schweiz entwickeln können. Verlag Neue Zürcher Zeitung, Zürich 2008.

Jacqueline Frick, Barbara Degenhardt and Matthias Buchecker: Predicting local residents' use of nearby outdoor recreation areas through quality perceptions and recreational expectations. WSL Swiss Federal Institute for Forest, Snow and Landscape Research, For.Snow Landsc.Res. 81, 1/2: 31-41, 2007.

Mathias Gunz, Christian Mueller Inderbitzin (ETH Studio Basel, Institut Stadt der Gegenwart): Thurgau – Projekte für die Stillen Zonen. Verlag Niggli AG, Sulgen/Zürich 2008.

Susanne Hauser: Lokale Identität, Ästhetik und die urbanisierte Landschaft. Exposé tenu lors de l'assemblée annuelle du Forum Paysage, le 15 avril 2008, publié sur le site [www.forumlandschaft.ch](http://www.forumlandschaft.ch).

Martina Koll-Schretzenmayr: gelungen – misslungen? Die Geschichte der Raumplanung Schweiz. Verlag Neue Zürcher Zeitung, Zürich 2008.

Bernard Lehmann, Urs Steiger, Michael Weber: Landschaften und Lebensräume der Alpen. Zwischen Wertschöpfung und Wertschätzung. Reflexionen zum Abschluss des nationalen Forschungsprogramms NFP 48. vdf Hochschulverlag AG an der ETH Zürich, Zürich 2007.

Benedikt Loderer: Die Produktion von Naturgenuss. In: Die Neuerfindung der Alpen. Seedamm Kulturzentrum, Bulletin Nr. 83/2008.

Benedikt Loderer: Das Lob der Zersiedelung. In Hochparterre 1-2/2008, S. 24.

Pro Natura Zürich: Ein Zuhause für Pflanzen und Tiere. Die 50 schönsten Naturschutzgebiete von Pro Natura Zürich. Pro Natura Zürich 2008.

Regionalplanung Zürich und Umgebung RZU: Leitbild Landschaft RZU, RZU, Zürich, Februar 2008.

Schweizerisches Architekturmuseum: ARCH/SCAPES. Die Verhandlung von Architektur und Landschaft in der Schweiz. Christoph Merian Verlag, Basel 2008.

Stadt Zürich, Grün Stadt Zürich: Das Grünbuch der Stadt Zürich. Integral planen – wirkungsorientiert handeln. Zürich 2006.

Dr. Bertold Suhner-Stiftung (BSS) für Natur-, Tier- und Landschaftsschutz (Hrg.): Handbuch Siedlungsökologie. Praxisorientierter Beitrag zur Aufwertung des Siedlungsraumes. vdf Hochschulverlag an der ETH Zürich, 2003.

### **Séminaire «Le paysage de la Métropole», 27 mai 2008, conférenciers et participants au podium**

- Jacqueline Frick, Sozialwissenschaftliche Landschaftsforschung, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf
- Karin Hindenlang, Naturförderung Grün Stadt Zürich
- Martin Hofer, conseiller en immobilier, partenaire fondateur de Wüest & Partner AG, Zurich
- Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), Berne
- Andreas Stalder, Office fédéral de l'environnement, chef de section nature et paysage, Berne
- Silvia Tobias, directrice de programme à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf

### **Remerciements**

L'Association Métropole Suisse remercie chaleureusement les institutions suivantes pour leur généreux soutien:

Office fédéral de l'agriculture OFA  
Office fédéral du développement territorial ARE  
Office fédéral de l'environnement OFEV  
Office fédéral du logement OFL  
Ecole polytechnique fédérale de Zurich,  
Carthèque fédérale

Hamasil Stiftung  
MAVA Fondation pour la Nature  
Oertli Stiftung  
Pro Natura  
Fondation Sophie et Karl Binding  
Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC  
Association suisse pour l'aménagement national,  
VLP-ASPAN

Baudirektion Stadt Grenchen  
Loterie Romande  
Kanton Schwyz  
Kanton Thurgau, Lotteriefonds  
Repubblica e Cantone Ticino  
Kanton Zürich, Baudirektion, ARV, AWEL

### **Impressum**

Edition: Association Métropole Suisse  
Direction de projet: Ursula Rellstab, publiciste  
Rédaction: Rudolf Schilling, publiciste  
Rédaction scientifique: Silvia Tobias, directrice de recherche, WSL  
Traduction française: Clara Wubbe, Transit-TXT, Fribourg  
Illustrations scientifiques: Marion Bernhardt  
Production: Ursula Silberschmidt, secrétaire centrale  
Graphisme: Nadine Rütsche, Raum für Grafik, Rapperswil  
Impression: Fotorotar AG, Egg

© 2009 Association Métropole Suisse  
Weinbergstrasse 31  
8006 Zurich  
info@metropole-ch.ch  
www.metropole-ch.ch

## L'Association Métropole Suisse

La Suisse s'est urbanisée. Cette évolution influe sur notre vie.

Comment vivons-nous ensemble au quotidien?

Comment organisons-nous notre communauté?

Comment aménageons-nous l'espace à notre disposition?

L'Association Métropole Suisse veut sensibiliser la population à ces trois thèmes au moyen de conférences, de séminaires, de publications, de cahiers, d'expositions et de projets:

**Vie communautaire** – parce que nous ne pouvons bien cohabiter qu'ensemble. L'intégration est une tâche de vie et culturelle quotidienne pour tous.

**Fédéralisme** – parce qu'il organise notre cohabitation. L'Etat peut-il rester le même alors que notre vie a changé? En aucun cas.

**Développement du territoire** – parce que nous ne pouvons pas continuer de bétonner le sol au rythme actuel d'un mètre carré par seconde et devons, de ce fait, réfléchir à ce que nous construisons où et pourquoi.

La Suisse est un pays de villes. Les agglomérations, les localités et les villages se densifient en un réseau. Bâle, Genève, Zurich et le Tessin sont devenues des régions métropolitaines. Devons-nous nous en inquiéter?

Nous disons: oui, absolument. Et vous? Nous serions heureux de votre intérêt.

### Charte

La Charte pour l'avenir de la Suisse urbaine condense les questions pertinentes et propose des mesures susceptibles de garantir une qualité de vie urbaine à l'avenir également.

Si vous adhérez aux principes énoncés dans la Charte, autrement dit partagez notre vision quant aux objectifs de développement de la Suisse, vous trouverez chez nous «une nouvelle patrie urbaine».

### L'Association Métropole Suisse

- est neutre et indépendante aux plans confessionnel et politique;
- regroupe des scientifiques, des spécialistes praticiens et des citoyens de toutes les régions de Suisse, qui s'intéressent au développement novateur de notre pays;
- travaille avec des organisations partenaires, notamment l'Office fédéral du développement territorial ARE ainsi qu'avec d'autres institutions publiques et privées, aux niveaux fédéral, cantonal, municipal et communal.

### Le comité

Les membres du comité sont originaires de toutes les régions linguistiques et actifs à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ils ne conçoivent pas la Suisse comme une île, mais comme l'un des éléments d'un ensemble européen et mondial ayant une identité bien établie. De plus, le comité dispose d'un savoir-faire interdisciplinaire, indispensable pour débattre du thème de l'urbanité, et d'un réseau de contacts composé de spécialistes, de professionnels des médias, d'organiseurs et de créateurs.

Walter Schenkel, Zurich, président; Fabrizio Fazioli, Bellinzona, vice-président; Sabine Jaquet, Delémont, vice-présidente; Günther Latzel, Zurich, caissier; Natacha Litzisdorf, Genève; Michel Bassand, Lausanne; Daniel Kübler, Horgen; Ursula Rellstab, Zurich; Johanna Rolshoven, Bâle; Pierre-Alain Rumley, Neuchâtel; Cla Semadeni, Coire; Silvia Tobias, Zurich; Stephan Tobler, Egnach; Peter Uhlmann, Zurich; Pierre Alain Pavillon, Lausanne.

L'association s'appuie sur les services d'un secrétariat professionnel dirigé par Ursula Silberschmidt.

A s s o c i a t i o n  
**Métropole Suisse**

---

V e r e i n  
**Metropole Schweiz**

---

A s s o c i a z i o n e  
**Metropoli Svizzera**

---

**Association Métropole Suisse  
Weinbergstrasse 31  
8006 Zurich**

**MON AVIS SUR CETTE BROCHURE**

VEUILLEZ M'ENVOYER D'AUTRES EXEMPLAIRES DE CETTE BROCHURE

NOMBRE  FRANÇAIS  ALLEMAND  ITALIEN

VEUILLEZ M'ENVOYER LA CHARTE POUR L'AVENIR D'UNE SUISSE URBAINE

NOMBRE  FRANÇAIS  ALLEMAND  ITALIEN

VEUILLEZ M'ENVOYER D'AUTRES EXEMPLAIRES DE LA BROCHURE «POUR UNE RÉORGANISATION DU TERRITOIRE SUISSE»

NOMBRE  FRANÇAIS  ALLEMAND  ITALIEN

VEUILLEZ M'ENVOYER D'AUTRES EXEMPLAIRES DE LA BROCHURE «LA CULTURE COMME MOTEUR»

NOMBRE  FRANÇAIS  ALLEMAND  ITALIEN

JE M'INTÉRESSE À ADHÉRER À MÉTROPOLE SUISSE; VEUILLEZ M'ENVOYER LA DOCUMENTATION CORRESPONDANTE

NOM, PRÉNOM

PROFESSION

RUE

NPA, LOCALITÉ

TÉL.

FAX

E-MAIL

DATE/SIGNATURE